

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Convention d'appel d'offres

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 15
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration
Convoqué le : 18/10/2016
Réuni le : 07/11/2016
Sous la présidence de : Eric Tissier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

La commission d'appel d'offres sera composée :
Chef établissement, gestionnaire, personne chargée des dépenses, porteur du projet ou technicien.
Tout autre personne qui pourrait apporter un avis éclairé sur le sujet de l'offre sera invitée.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0